

Carcassonne, le 24 octobre 2013

Le Président

AV/CG/CM/D1301071

**MONSIEUR JULIEN SAVARY**  
ASSOCIATION FRANÇAISE  
DES VÉLOROUTES ET VOIES VERTES  
DÉLÉGATION RÉGIONALE MIDI-PYRÉNÉES ET  
LANGUEDOC-ROUSSILLON  
5 AVENUE F. COLLIGNON  
31200 TOULOUSE

Monsieur,

Vous avez bien voulu me communiquer copie du courrier que vous avez adressé au Président du Conseil régional Languedoc-Roussillon concernant le schéma régional des véloroutes et voies vertes, ce dont je vous remercie.

Le Conseil général de l'Aude est très impliqué dans le développement des modes de déplacements doux et, à ce titre, favorise l'aménagement de pistes cyclables et voies vertes.

C'est dans le cadre de cette politique volontariste que j'ai engagé une réflexion avec les établissements publics de coopération intercommunale dont les territoires sont concernés par un aménagement de la V80 sur le linéaire audois du Canal du Midi, ou de l'itinéraire reliant Bram à Lavelanet.

Si la volonté du Département de l'Aude et de ses partenaires est évidente, la charge financière que représentent de tels aménagements n'en demeure pas moins conséquente.

C'est pourquoi, j'ai indiqué au Président BOURQUIN que l'appui financier de la Région Languedoc-Roussillon serait un élément facilitateur de la concrétisation de ces projets structurants à vocation touristique.

C'est donc avec plaisir que je me ferai l'écho de votre demande d'adoption d'un nouveau schéma régional VVV prenant notamment en compte ces deux axes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

André VIOLA